



PPR GARONNE SUPERIEURE
CARTE DES ALEAS
MOUVEMENTS DE TERRAIN
COMMUNE DE FOS



P.P.R. approuvé
 Le : 20 DEC. 2007

Dossier N° 20-31-035-2003 / 20-045

Date : le 24 octobre 2007

LEGENDE

Aleas "glissements de terrain"

- Aléa considéré comme nul: zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
- Aléa faible: zone actuellement stable mais restant sensible aux mouvements de terrain.
(zone incertaine dont la stabilité est difficilement appréciable)
- Aléa modéré: zone potentiellement instable et zone instable présentant des signes d'instabilité de faible intensité (pente en équilibre limite ou déjà glissée)
- Aléa fort: zone fortement exposé aux mouvements de terrain et zone instable affectée par des mouvements actifs de moyenne à forte intensité.

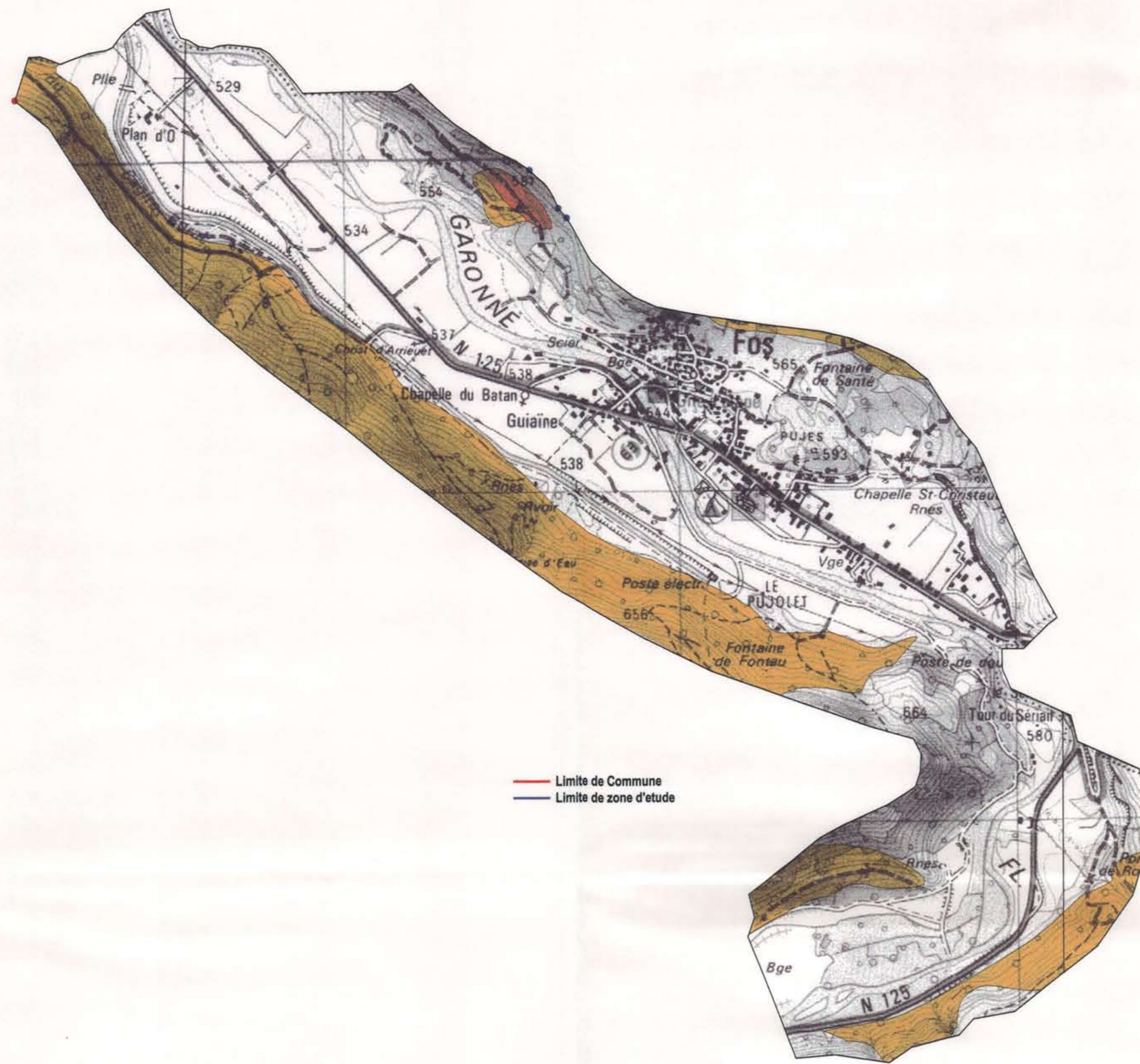
Aleas "chutes de pierres et de blocs"

- Aléa considéré comme nul: zone stable.
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
- Aléa faible: massifs rocheux instables produisant des chutes de pierres
- Aléa modéré: massifs rocheux instables produisant des chutes de blocs
- Aléa fort: massifs rocheux instables produisant des éboulements en masses limitées

--- Limite supposée de propagation

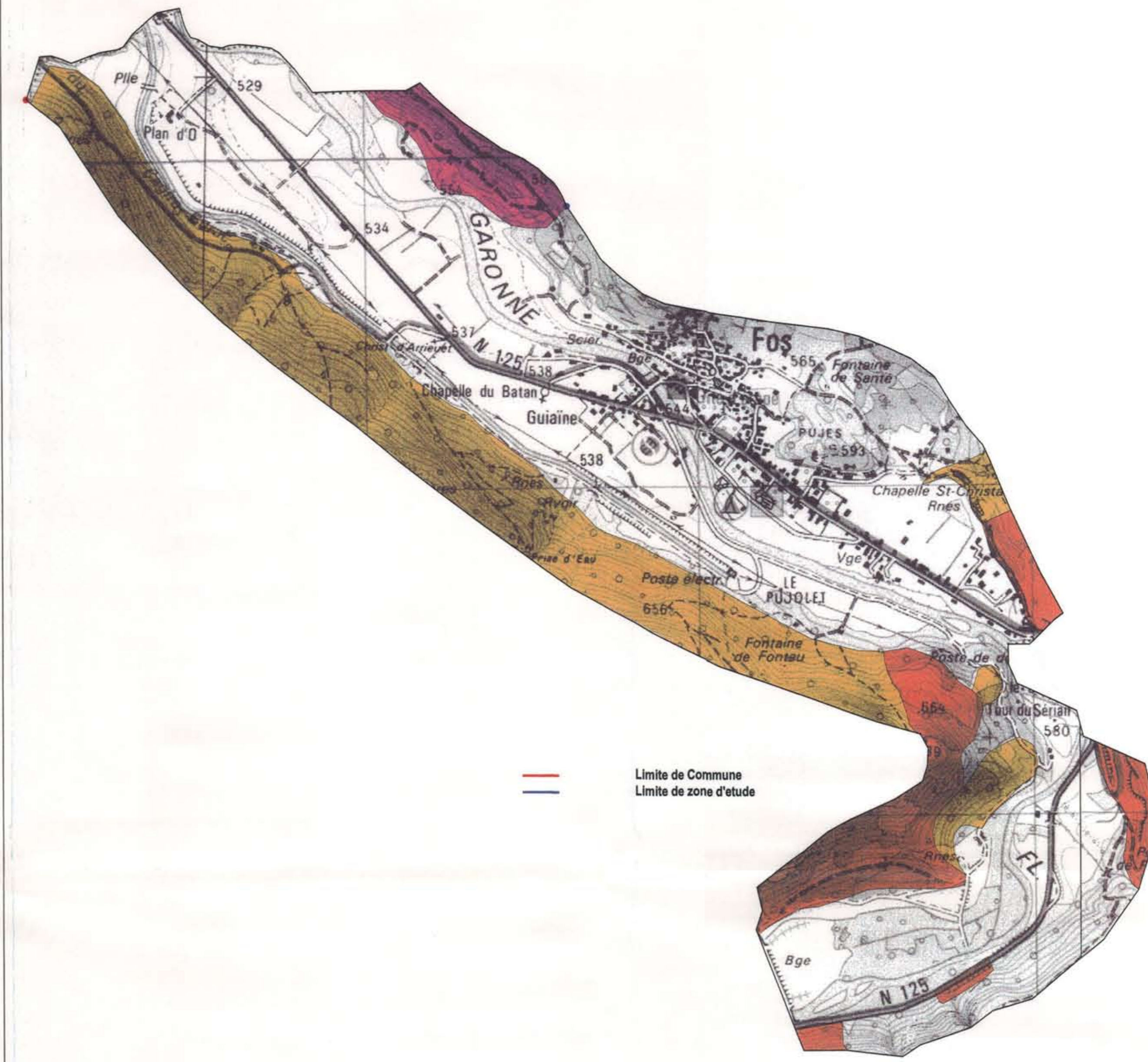
Remarques: Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur:
 - les talus rocheux en bordure de route,
 - les berges des principaux cours d'eau,
 ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.
 De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas karstiques.
 Les couleurs et trames adoptées sur cette carte sont destinées à faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.

ALEAS "GLISSEMENTS DE TERRAIN"



— Limite de Commune
 — Limite de zone d'étude

ALEAS "CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS"



— Limite de Commune
 — Limite de zone d'étude